

## Conditions générales de vente et de livraison

Cher client,

Notre objectif primordial est votre réussite grâce à nos produits et à nos prestations de service. Jour après jour, nous nous efforçons de répondre à vos souhaits et de vous servir le mieux possible. Notre collaboration avec vous repose sur le principe du partenariat. C'est la raison pour laquelle nous attachons la plus grande importance à la protection de vos intérêts en faisant connaître aux deux parties nos conditions générales. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Purbond AG (s'appellera dorénavant Purbond)

### 1. Généralités

Les conditions générales de vente et de livraison ci-après s'appliquent à toutes les livraisons ainsi qu'aux relations commerciales subséquentes afférentes aux produits vendus. Toute modification et/ou complément apportés aux présentes conditions de vente et de livraison ainsi que toute confirmation de commande doivent, pour être valables, faire l'objet d'un accord écrit de la part Purbond. Les conditions d'achat du client ne sont contraignantes pour Purbond que lorsqu'elles ont été expressément confirmées par écrit par cette dernière.

### 2. Offre

Sauf s'il en a été convenu autrement, les offres sont faites sans engagement. Les commandes ne sont considérées comme acceptées que lorsqu'elles ont été soit exécutées soit confirmées par écrit par Purbond. Toutes déclarations ou modification formulées par le client après la conclusion du contrat ne sont effectives que si elles ont été communiquées par écrit, puis confirmées par écrit par Purbond.

### 3. Prix

Les livraisons sont facturées au prix convenu. Les prix se fondent sur les quotations de prix, les taux de change, les frêts et droits de douane et autres taxes valables au moment de la conclusion du contrat de vente. Purbond se réserve le droit de modifier ses prix en cas de changement de ces facteurs de coût.

### 4. Livraisons/expéditions

A moins qu'il en ait été convenu autrement, c'est Purbond qui décide du mode d'expédition et qui désigne l'expéditeur. Si le client désire un autre parcours ou mode de transport, et qu'il est donné suite à sa demande, c'est lui qui en assume les frais. Purbond se réserve le droit de facturer une taxe d'entreposage si le client n'a pas fait chercher la marchandise plus d'une semaine après le délai convenu. Même lorsqu'elle est expédiée franco, la marchandise voyage aux risques et périls du client. C'est la raison pour laquelle Purbond n'assume aucune responsabilité en cas de retard ou de dommages. Purbond ne conclut des assurances de transport qu'à la demande expresse et aux frais du client. Purbond a le droit d'effectuer des livraisons partielles. La guerre, les cas de force majeure, le manque de matières premières ou d'énergie, les difficultés de production imprévues, grèves, lock-outs, les difficultés de livraison chez les sous-traitants, le manque de main-d'oeuvre empêchant ou entravant la fabrication, la livraison ou le transport de la marchandise libèrent Purbond de l'obligation de livrer pendant la durée de la perturbation et dans la mesure de ses conséquences, sans pour autant donner droit au client de faire valoir des dommages-intérêts.

### 5. Emballage

Les emballages en prêt sont fournis 3 mois sans location. A l'expiration de ce délai, les emballages sont portés à la charge du client au temps écoulé. Après avoir été vidés et nettoyés, les emballages doivent être retournés immédiatement à Purbond franco. Les emballages perdus, dûment nettoyés, sont repris par Purbond pour être éliminés. La date de la restitution doit être convenue avec Purbond; les frais de transport sont à la charge du client.

### 6. Arrêt des livraisons

Si, en dépit d'un rappel, le client ne remplit pas les obligations auxquelles il a souscrit en matière de paiement, Purbond peut, sous réserve de pouvoir faire valoir des droits supplémentaires, cesser ses livraisons au client.

### 7. Contestation, réclamation pour des défauts, reprise de marchandises

Le client doit vérifier la marchandise immédiatement après la livraison. Toutes contestations à propos du transport ou de défauts apparents doivent être consignées sur les papiers de frêt. Elles ne peuvent alors être prises en compte que lorsqu'elles ont fait l'objet d'une réclamation écrite dans un délai de 6 jours ouvrables à partir de l'arrivée de la marchandise. Tous défauts cachés doivent faire l'objet d'une réclamation écrite immédiatement après avoir été découverts, toutefois au plus tard 6 mois après la livraison. Après expiration des délais susdits, la marchandise est considérée comme acceptée sans réserve et tous les droits que le client pourrait faire valoir à propos de la marchandise livrée sont éteints et forclus. L'utilisation de la marchandise avant l'expiration des délais de réclamation y relatifs vaut comme acceptation sans réserve. Dans la mesure où la qualité de la marchandise est contestée avec raison, Purbond, à son choix, l'échangera ou la reprendra contre versement d'une indemnité complète ou partielle. La reprise de la marchandise ne peut s'opérer qu'après accord et confirmation écrite de Purbond.

### 8. Utilisation

Les indications données par Purbond sur ses produits se fondent sur un travail de recherche exhaustif et sur une expérience technique d'application. Il communique ces informations oralement et par écrit au mieux de ses connaissances et n'assume aucune responsabilité allant au-delà de la teneur de chaque contrat; il se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications techniques aux produits au fur et à mesure de leur développement. Cela ne délie toutefois pas l'utilisateur de l'obligation de vérifier lui-même les produits et recommandations de Purbond quant à leur application pour son propre usage.

### 9. Conseil

Les conseils techniques Purbond en matière d'application ne l'engage pas et ne libère pas non plus le client de l'obligation de vérifier les produits quant à leur adéquation aux buts et procédés prévus.

### 10. Garantie

Purbond garantit que la marchandise livrée correspond aux spécifications et caractéristiques indiquées par écrit.

### 11. Paiement

Les factures sont payables au fournisseur dans les trente jours aux conditions convenues et sans aucune déduction. Les effets de change ne sont admis comme moyens de paiement qu'à la condition qu'il en ait été expressément convenu ainsi préalablement. Les frais d'escompte et autres frais générés par ces effets sont à la charge du client. En cas de non respect du délai de paiement, Purbond se réserve le droit de débiter au client des intérêts moratoires de 3 % au-dessus du taux Libor CHF (3 mois) arrondis au pour cent supérieur. Si des doutes surviennent quant à la solvabilité du client, Purbond se réserve le droit d'exiger des garanties, des paiements par avance ou de résilier le contrat sans que pour autant le client puisse faire valoir des dommages-intérêts.

### 12. Réserve de propriété

Purbond reste le propriétaire de la livraison jusqu'à son paiement complet. La réserve de propriété ne s'éteint pas par la transformation de la marchandise livrée en une autre chose.

### 13. Droit applicable

Le droit applicable est le droit suisse. Le CISG n'est pas applicable.

### 14. For

Siège du Purbond.

Edition de septembre 2003

Nos conditions générales de vente et de livraison sont aussi disponibles anglais, allemand et italien. Avec plaisir nous vous envoyons une copie dans la langue désirée.

Téléfon +41 (0)41 469 68 60  
Telefax +41 (0)41 469 68 70  
www.purbond.com